

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2011**  
**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Municipal qui se réunira le 10 février 2011 à 18 heures 30 examinera les questions suivantes :

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

**2 - Approbation du PV de la séance du 09 décembre 2010**

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2010.

**3 - Mise en place du microcrédit social : demande d'aide financière auprès de la CDC**

La commune de Bouillargues a, par délibération du 09 décembre dernier, adhéré à la Caisse Sociale De Développement pour l'attribution de prêts aux familles en difficultés. La Caisse des Dépôts et Consignation, partenaire de la Caisse Sociale de Développement, est susceptible de financer une partie des dépenses engagées par la commune à savoir :

L'adhésion annuelle : 1515 €

Versement d'un fond annuel par la commune : 1 200 €

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la CDC et à signer tous les documents s'y rapportant.

**4 - Travaux Ch. Du Pont des Isles, Rte de Rodilhan : signature d'une convention avec le CG du Gard pour la co-maîtrise d'ouvrage :**

Au cours de la séance du 10 septembre 2009, le conseil municipal avait approuvé le plan de financement des travaux prévus Chemin du Pont des Isles, Rue Cambon et Route de Rodilhan. Le montant était estimé à 1 330 000 €. A l'issue de toutes les demandes, la commune a obtenu plus de 550 000 € de subventions de la part de la communauté d'agglomération, l'Etat à travers la D.G.E., le Syndicat à Cadre Départemental d'électricité, ainsi que le Conseil Général qui vient d'attribuer un montant de 101 907 €

Afin de permettre le versement de cette aide, conformément à l'article 51 de la loi de finance 2004 relative au FCTVA, et s'agissant d'une voirie départementale, le conseil général invite la commune à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage définissant les responsabilités de chacune des deux collectivités.

Cette convention prévoit le transfert de la compétence du conseil général vers la commune pour la totalité des travaux de la Route de Rodilhan, permettant ainsi une maîtrise d'ouvrage unique qui facilite l'avancée et la coordination du chantier.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Général et la Commune de Bouillargues et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

## **5 - Contrat Enfance Jeunesse : signature d'une convention avec le centre de vacances Les Jonquilles pour l'organisation d'un séjour de ski**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013, la commune a mis en place un camp « ados » pour les vacances de février : 14 enfants et 2 animateurs seront accueillis au centre de vacances Les Jonquilles à Saint-Julien en Champsaur (05), pour un coût de 458.96 € par personne. Le séjour est prévu du 28 février au 04 mars 2011. Ce prix comprend l'hébergement et la nourriture, les navettes et transports aux alentours, les activités.

Le coût par famille s'élève à 264.00 €

La commune prend en charge, 195 € dont 40 € remboursés par la CAF au titre du CEJ., soit 155 € restant à la charge de la commune

Les inscriptions sont complètes et plusieurs jeunes sont sur liste d'attente.

Par ailleurs, ce séjour étant susceptible d'être co-financé par le programme Ville Vie Vacances, une demande de subvention sera adressée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – pôle Jeunesse et Sport

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le contrat d'hébergement de 14 jeunes et 2 animateurs à signer avec le centre de vacances Les Jonquilles pour un coût total de trois mille quarante euros (3040€) ainsi que la demande d'aide financière auprès de la DDCS.

## **6 – Politique culturelle 2011**

### **6-1 Festival de cinéma 2011 : demande d'aide financières auprès du CR et du CG**

Dans le cadre de la politique culturelle de la commune, un festival de cinéma sera organisé sur le thème « Autour de Baroncelli ». Ce festival aura lieu les 07, 08 et 09 juillet 2011 dans les arènes municipales.

Cette manifestation est susceptible d'être soutenue par le Conseil Général ainsi que par le Conseil Régional. Le plan de financement ci-dessous inclut ces aides qui peuvent être estimées à 4 500 € pour la Région, et 2 000 euros pour le Département :

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANTS</b>
Locations films	2 000	Billetterie	2 000
Régisseur	900	Conseil régional	4 500
Ecran projecteur	3 000	Conseil général	2 000
Publicité	2 000	Commune	5 500
Honoraire/intermédiaire	1 500		
Musiciens/fanfare	1 700		
Réception	900		
Catering	300		
Frais déplacement	1200		
Transport-assurances Films	500		

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus, de demander l'aide financière du conseil général et du conseil régional et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **6-2 Spectacles fédérateurs : conventions à signer avec la communauté d'agglomération**

### **6-2-1 – Convention de partenariat pour la programmation de spectacles fédérateurs**

Comme chaque année depuis 2005, Nîmes Métropole renouvelle en 2011 son dispositif de partenariat avec les communes pour la réalisation de spectacles fédérateurs. Le programme comprend des spectacles variés touchant différents domaines, choisis en fonction de critères de qualité mais aussi d'adaptation au site. La commission plénière SPORT et CULTURE a validé le projet de convention proposé aux communes. La charge pour les communes est identique à celle de l'année passée :

- Contrôle des entrées en distribuant les billets
- Mise à disposition d'un lieu adéquat
- Prise en charge des dispositions nécessaires au respect des conditions de sécurité (installations électriques ...)
- Prise en charge des frais d'hébergement et de restauration des artistes.

La communauté d'agglomération pour sa part, participe à hauteur de 3 500 € par commune comprenant :

- La représentation proprement dite
- Les frais de transport des artistes
- Les frais relevant des droits d'auteurs.

Il convient aujourd'hui, pour les collectivités qui le souhaitent, de faire adopter cette proposition par leurs conseils municipaux.

### **6-2-2 Convention de partenariat pour la programmation de spectacles taurins**

Nîmes Métropole renouvelle sa proposition de signer une convention pour aider les communes membres à programmer des manifestations culturelles qui renforcent son caractère identitaire et favorisent le maintien des traditions régionales : rencontres de toréros et raseteurs, courses landaises, concours d'abrivado, courses Landaises, Cabestria ...

La convention prévoit que Nîmes Métropole en sa qualité d'organisatrice règlera le cachet des prestataires (manades, fédération française des courses camarguaises etc), les trophées ou médailles, les frais de SACEM et assurera le volet communication et sécurité.

La commune mettra à disposition un lieu qui permettra la représentation (installation d'arènes mobiles), prendra les dispositions pour répondre au cahier des charges fourni par le prestataire, prendra en charge le contrôle des entrées, les frais de restauration de la troupe etc.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat pour la programmation de spectacles taurins avec Nîmes Métropole, sachant que l'accès aux spectacles sera gratuit pour la population.

## **7 - Centre de loisirs : renouvellement de la convention d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard**

Dans le cadre de la politique d'action sociale familiale, la Caisse d'Allocations Familiales du Gard propose à la commune la signature d'une convention précisant les modalités d'intervention et de

versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » (ex. Prestation de Service Ordinaire / PSO) perçue pour le fonctionnement du centre de loisirs, extra et péri scolaire.

Le montant de la prestation prend en compte le prix de revient d'une journée « accueil », le nombre de « journées enfants », ainsi que le taux de ressortissant du régime général (relevant de la CPAM).

Le versement intervient par acomptes trimestriels, le 4<sup>ème</sup> versement étant soumis à la production des états de présence transmis par l'ALSH.

Cette convention est signée pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la signature de la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

## **8 - Travaux 2011 – Demandes de subventions**

### **8-1 Parc Blachère : demande d'aides financières auprès des différents partenaires de la commune**

La commune de Bouillargues souhaite réaménager le site du parc Blachère afin de relocaliser une partie des associations de la commune sur un même lieu. Le cabinet Archi et partenaires, sis à Alès, 8 rue Charles Guiraudet, a été choisi en qualité de maître d'œuvre. Le projet, déjà présenté en commission des travaux, prévoit la rénovation de l'existant, soit 610 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une extension de 920 m<sup>2</sup>, la surface totale définitive étant de l'ordre de 1 530 m<sup>2</sup>.

Après plusieurs réunions avec le maître d'œuvre, le bâtiment a été conçu de manière à pouvoir loger les associations qui occupent actuellement le bâtiment vétuste des Anciennes Ecoles Maurice Zarfi, ainsi que la Villa Rose qui a besoin d'important travaux de mise aux normes et de modernisation. La superficie se répartit selon le détail ci-dessous :

	<b>EXISTANT</b>	<b>EXTENSION</b>	<b>ANNEXE</b>
RDC	295	430	75
R+1	290	415	
R+2	25		
<b>TOTAL</b>	<b>610</b>	<b>845</b>	<b>75</b>

Le coût prévisionnel hors taxes pour ces travaux est estimé à 1 778 000.00 € répartis pour 1 104 000 € pour le bâtiment neuf à construire, 610 000 € pour l'existant à restructurer, et 64 000 € de démolition.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Europe au titre du FEDER, et par le conseil régional au titre de la culture et du sport. Enfin, la commune demandera un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole. Afin de présenter les demandes d'aides financières dans les meilleurs délais, et de pouvoir établir un plan de financement précis, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des demandes de subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

### **8-2 Travaux Rue de la Source, rue des Cardonniers : demande d'aide financière au titre des Amendes de Police 2011 :**

Le programme de travaux de voirie 2011-2012 prévoit entre autres la rénovation de la rue de la Fontaine, de la Rue de la Source et de la rue des Cardonniers. Pour ce faire, un marché de maîtrise

d'œuvre a été signé avec la Société d'Etude Routières et d'Infrastructures Forum Ville Active- Bât D 32 Rue Mallet Stevens 30 900 Nîmes pour un montant de **57 000.00 Euros HT**.

Ces travaux prévoient notamment un aménagement sécuritaire, avec matérialisation d'une piste cyclable dans la rue de Source, création de ralentisseurs, réfection des trottoirs, aménagements des voiries et végétation.

Le montant de ces aménagements sécuritaires est estimé à 100 875.00 €HT, que le conseil général peut subventionner au titre des Amendes de Police 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière auprès du Conseil Général du Gard et d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

### **8-3 Travaux de rénovation des vestiaires et du stade municipal (pièce annexe n° 1)**

Le bâtiment des vestiaires du stade nécessite d'importants travaux de mise aux normes et de rénovation :

Remplacement de la toiture	23 776.12 €
Mise aux normes électriques	8 042.79 €
Rénovation peintures et création sanitaires	2 000.00 €
Achat buts amovibles	1 900.00 €
Remplacement grillage cassé	1 996.89 €
Remplacement lampes défectueuses terrain	2 546.28 €
	-----
TOTAL .....	40 262.08 €

### **9 Acquisition de terrain**

Par courrier en date du 18 janvier 2011, Madame DEBUTTE sollicite la commune afin de soumettre une offre de vente, au prix de 17 000 €, pour sa parcelle de terrain cadastrée section AB n° 122.

Compte tenu que le prix proposé correspond à l'estimation de France Domaines, il est proposé à l'assemblée d'approuver l'acquisition du terrain d'une superficie de 146 m<sup>2</sup>, sise au Village, appartenant à Madame DEBUTTE, au prix de dix sept mille euros (17 000.00 €), et la partie indivis de l'impasse des Lilas ((pièce annexe n° 7).

### **10 - Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique Territorial**

Après le départ à la retraite d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe le 31 octobre, plusieurs aménagements des plannings de travail du personnel d'entretien ont du être réalisés : des heures ont été attribuées à certains agents à temps partiel ou à temps non complet.

Afin de régulariser la situation d'un poste d'adjoint technique, il est proposé au conseil municipal de modifier le temps de travail d'un agent à temps non complet afin de le porter à 28 heures hebdomadaires au lieu de 20 heures, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

### **11- Convention de partenariat avec Nîmes Métropole pour le service « plateforme administrative » commune à Nîmes Métropole et aux communes membres.**

Depuis la création de la communauté d'agglomération un certain nombre d'élus ont exprimé le besoin d'un soutien administratif et d'une collaboration formalisée avec Nîmes Métropole, pour le suivi de

dossiers relatifs à des compétences transférées, mais aussi en vue de la mise en œuvre de dossiers ponctuels ou de procédures à caractère général et relevant de compétences communales.

La communauté d'agglomération Nîmes Métropole a donc créé une « plateforme de conseil aux communes » qui concrétisera la mise en commun des problématiques communes et intensifiera le mouvement de mutualisation déjà engagé entre Nîmes métropole et la ville de Nîmes.

- Le socle de base des interventions recouvre :
- Le conseil à la rédaction d'actes administratifs
- La commande publique
- Les finances
- Les matières juridiques.

Le financement de ce service prend en compte l'importance du budget communal et le poids des effectifs de la commune par rapport aux mêmes grandeurs sur le territoire. Pour les communes dont la strate de population est comprise entre 3500 et 5000 habitants, le montant de la participation est estimé à 1200-1500 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion au service de plateforme administrative et de conseil de Nîmes Métropole et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **12 - Contrat cadre d'assurance contre les risques statutaires – signature d'une convention avec le Centre Départemental de Gestion**

La commune est adhérente au contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à terme le 31 décembre 2011. En application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Code des Marchés, le Centre Départemental de Gestion du Gard remet en concurrence les prestataires susceptibles de couvrir ce type de risques.

Afin d'organiser la consultation au plus tôt, le centre de gestion souhaite connaître le nombre de communes qui souhaitent renouveler le partenariat.

Pour information, en 2010, le coût pour la commune était de 61 016.00 € tandis que le montant des remboursements reçus s'est élevé à 26 334.52 €

Il est proposé au conseil municipal de confier au centre de gestion le lancement de la consultation prévue pour le renouvellement des conventions d'assurance.

### **13 – Convention avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'instruction des autorisations du sol.**

Le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements précise les conditions dans lesquelles les autorisations du sol sont instruites par la DDTM du Gard.

A l'initiative de l'Etat, la commune avait signé en 2007, une convention précisant la répartition des missions assurées par la commune et par l'Etat. Aujourd'hui le service Aménagement Territorial Sud Gard informe les communes que l'instruction des certificats d'urbanisme CUa ne sera plus assurée par l'Etat mais confiée aux communes.

Les CUb, qui visent à acter la possibilité de réaliser une opération clairement définie préalablement à un dépôt de permis de construire, resteront instruits par la DDTM.

En contre partie, celle-ci récupère le suivi des déclarations préalables valant lotissement ou division foncière en vue de la construction.

Il est à noter qu'en cas de refus de la part d'une commune, les documents en questions seront toujours transmis à la DDTM mais ne seront pas instruits. Le délai d'un mois vaudra alors accord tacite.

L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, et doit faire l'objet de la signature d'une nouvelle convention avec les services de l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la commune et la DDTM et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **14 Expropriation Monsieur PONCE**

Monsieur PONCE est propriétaire de plusieurs parcelles situées entre la rue Bon Mathieu et la Rue de l'Acacia. Les immeubles situés sur ces parcelles sont dans un état de vétusté tel qu'ils représentent un danger pour les riverains (**pièce annexe n° 2**).

Ils ont d'ailleurs fait l'objet, en 2009, d'un arrêté de péril imminent, puis, en septembre 2009, après avis d'un expert dûment mandaté par le Tribunal Administratif de Nîmes, d'un arrêté de péril ordinaire, l'enjoignant de réaliser les travaux prévus dans sa déclaration préalable, déposée en mairie en janvier 2008.

Deux propositions d'acquisition à l'amiable ont été adressées au propriétaire, pour l'acquisition de l'ensemble au prix de 90 000 € basés sur l'estimation de France Domaines. Ces courriers sont restés sans réponse.

Aujourd'hui, les immeubles recommencent à se délabrer, causant par ailleurs des dégâts aux propriétés voisines.

Par ailleurs, poursuivant sa politique d'amélioration du cadre de vie par l'aération des vieux quartiers, la commune, déjà propriétaire de la parcelle n° 93, envisage de créer une place publique agrémentée de végétaux et de parkings. La superficie totale est de  $334 \text{ m}^2 + 84 \text{ m}^2 = 418 \text{ m}^2$ . Le coût estimé des biens à acquérir est de 90 000.00 €

Dans ces conditions, il est envisagé d'engager une procédure d'expropriation à l'encontre de Monsieur PONCE.

La phase préalable de la procédure consiste en l'adoption par l'assemblée d'une délibération approuvant le lancement de la procédure d'expropriation et l'acquisition des biens par cette voie, et sollicitant l'ouverture des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcelle.

#### **15 Motion de soutien aux élus du Grau du Roi**

Le 13 décembre dernier, le Tribunal de Nîmes a jugé responsables de la mort accidentelle d'un spectateur de la bandido, deux élus du Grau du Roi et les a condamnés à trois mois de prison avec sursis et trois mille euros d'amende.

Cet accident était survenu en 2006, au cours d'une bandido organisée par le comité des fêtes dont les deux élus étaient co-présidents.

A l'instar d'autres communes du département, et afin de ne pas mettre en péril l'organisation de manifestations taurines par la mise en cause des élus alors que toutes les mesures de sécurité ont été prises, il est proposé au conseil municipal d'adopter une motion de soutien aux deux élus du Grau du Roi.

*« La condamnation par la justice, en première instance, de deux élus du Grau du Roi, à la suite au décès accidentel d'un administré lors d'une bandido, fait peser une menace réelle sur l'avenir des traditions taurines dans nos communes.*

*La commune de Bouillargues, engagée dans la défense et la promotion de ces traditions, exprime son soutien à l'ensemble des élus qui s'investissent dans ce domaine de notre vie culturelle locale. »*

## **16 - Débat d'orientation budgétaire 2011**

« Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit avoir un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci.

Première étape du cycle budgétaire, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur le contexte économique national et l'évolution de la situation financière de la collectivité, de discuter les priorités budgétaires qui seront inscrites dans le budget primitif et de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit toutefois faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la réglementation. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, oblige néanmoins les collectivités territoriales à débattre des orientations budgétaires de l'exercice.

### I – Le contexte économique national et l'évolution de la situation financière de la commune

#### I-A – Contexte économique national – Principales mesures de la loi de finances pour 2011

- Contexte économique national
  - Sur l'année 2010, la croissance devrait atteindre + 1.5 %, après – 2.6 % en 2009. Pour 2011, les prévisions de croissance du Produit Intérieur Brut s'établissent entre 1.6 et 2.5 %
  - En ce qui concerne l'inflation, l'année 2010 devrait voir une évolution des prix de l'ordre de + 1.6 %, notamment en raison de la hausse du prix des matières premières. Pour 2011, la hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération et s'établirait à + 1.5 %.
  - Dans ce scénario, la demande intérieure resterait soutenue par la consommation des ménages : la croissance de la consommation des ménages serait de l'ordre de + 1.3 %, légèrement inférieure à 2010 où le taux de croissance était de + 1.4 %.
  - L'Etat s'engage à ramener le déficit à 6 points du P.I.B., et à 3 % du P.I.B. en 2013, seuil fixé par le traité de Maastrich. Le retour à l'équilibre des dépenses repose sur la maîtrise des dépenses publiques. La loi de programmation limite à 0.8 % l'augmentation des dépenses publiques entre 2011 et 2014. En 2011, ce redressement s'opèrera notamment grâce aux premières mesures de limitation des dépenses, de réduction des niches fiscales et de la fin des mesures de gestion de crise (plan de relance)

Le budget 2010 avait été celui du soutien à la relance. Le projet de budget 2011 se caractérise par une réduction historique du déficit, qui passe de 152 à 92 milliards d'euros. La stratégie de l'Etat vise à un retour progressif de l'équilibre des finances publiques en agissant prioritairement sur la réduction des



dépenses, pour éviter toute hausse généralisée des impôts. Réduire les déficits sans brider la reprise, tels sont les objectifs affichés du budget 2011. Le projet de loi de finances prévoit une réduction de près de 2 points du déficit public en un an. Il tomberait ainsi de 7,7 % du PIB cette année à 6 % en 2011. Le projet de budget 2011 de l'Etat repose sur une hypothèse de 1,5 % de croissance en 2010 et de 2 % en 2011. Les dépenses de l'Etat sont ainsi strictement stabilisées en valeur et maintenues pour l'exercice 2011 à leur niveau de 2010, soit 274,8 milliards d'euros.

- Principales mesures de la loi de finances pour 2011

Ces principaux axes d'actions se déclinent sous forme de missions qui correspondent à la ventilation des interventions de l'Etat dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois Finances. En raison du durcissement de la norme d'évolution des dépenses de l'Etat, plusieurs missions du budget général voient leurs crédits baisser ou rester stables en la Loi de Finance Initiale 2010 et le Projet de Loi de Finances 2011.

Dans le PLF 2011 les subventions versées par les ministères aux collectivités locales (hors remboursements et dégrèvements) s'élèvent à 2.1 milliards d'euros.

#### Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat en faveur des collectivités territoriales (57,32 milliards d'euros en 2010, hors dégrèvements de fiscalité locale<sup>1</sup> et hors subventions diverses versées par les ministères autres que le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales<sup>2</sup>) seront stabilisés en valeur à périmètre constant, hors fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Au sein de ces concours financiers, la priorité sera donnée à la péréquation et au soutien aux projets de développement ruraux. Ainsi en 2011, les crédits réservés à la péréquation communale au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à travers notamment la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et la dotation de solidarité rurale (DSR), progresseront au moins de 127 millions d'euros. Par ailleurs, les dotations de soutien à l'investissement rural seront regroupées en une seule dotation de manière à simplifier leur répartition et à mieux répondre aux besoins d'équipements exprimés au cours des dernières Assises des territoires ruraux.

Le projet de loi de finances pour 2011 retient une stabilisation du FCTVA au montant des attributions estimées pour 2010, soit 6 milliards d'euros.

En outre, deux changements de périmètre viennent modifier substantiellement le montant total des prélèvements sur recettes pour l'année 2011 :

▶ le prélèvement sur recettes des amendes forfaitaires de la police de la circulation (640M€ en LFI 2010) est supprimé dans le cadre d'une réforme du circuit des amendes prévue en projet de loi de finances pour 2011 : à compter de 2011, les collectivités territoriales continuent de bénéficier du produit des amendes au profit de leurs projets de circulation routière et de transports publics, mais celles-ci sont désormais versées par le nouveau compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». Les variations du produit des amendes n'auront donc plus d'effet à compter de 2011 sur le reste de l'enveloppe « normée » des concours de l'Etat.

▶ le prélèvement sur recettes au titre de la compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle, créé pour 2010, année de transition de la réforme de la fiscalité locale, n'est pas reconduit (32 milliards d'euros en LFI 2010). Corrélativement, à compter de 2011, les collectivités territoriales bénéficient des ressources liées aux nouvelles impositions résultant de la réforme de la fiscalité directe locale et de mécanismes de garantie de ressources dont les modalités ont été arrêtées en LFI 2010. Ces différents mécanismes conduisent à une majoration des prélèvements sur recettes évaluée à 2,9 milliards d'euros en 2011.

#### **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progresse de 0,2% en 2011**

La DGF représente à elle seule 82% de l'enveloppe normée. A compter de 2011, son montant n'est plus indexé sur l'évolution d'indicateurs macroéconomiques (inflation et évolution du PIB) mais est fixé chaque année en loi de finances. Le législateur définit son montant, ses règles de répartition ainsi que l'effort réservé à l'accroissement de la péréquation.

En 2011, la DGF s'élève à 41,3 Mds€ et progresse de 0,2% par rapport à 2010. Elle bénéficie d'un abondement de 86 M€ et enregistre les effets induits de la réforme de la taxe professionnelle :

- diminution de 595 M€ opérée sur la dotation de compensation suite au transfert de la taxe sur les surfaces commerciales au secteur communal,
- et majoration de 551 M€ suite à la suppression du prélèvement France Télécom.

**- Les dotations « satellites » de la DGF sont gelées en valeur**

Les dotations de fonctionnement dites « satellites » de la DGF, qui évoluaient par le passé comme la DGF, bien que stabilisées en 2009 et 2010, sont gelées en valeur en 2011.

Les montants à répartir en 2010 au titre de la Dotation générale de décentralisation, de la DGD formation professionnelle, de la dotation élu local et de la dotation spéciale instituteurs sont ainsi simplement reconduits.

**- Les dotations d'investissement, hors FCTVA, sont gelées en valeur**

**- Les compensations d'exonérations fiscales subissent une nouvelle baisse**

Les compensations fiscales qui jouent le rôle de variables d'ajustement – dont la baisse permet de respecter l'évolution globale de l'enveloppe normée – **subissent une réduction de 11,2% en 2011** (évaluation du PLF). Outre les variables d'ajustement historiques et celles introduites en 2009, la minoration est également appliquée à une partie de la nouvelle « dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité » créée suite aux transferts de fiscalité entre catégories de collectivités en lien avec la réforme de la taxe professionnelle.

- Les principales mesures concernant la fiscalité locale

- 2011 sera la première année de perception de la Contribution Economique Territoriale en remplacement de la taxe professionnelle, attribuée au seul bloc communautaire. La CET ne représentant que 69 % du produit de la TP, les collectivités percevront également l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseaux (IFER). Les communes membres de la communauté d'agglomération Nîmes métropole continueront de percevoir l'attribution de compensation selon les mêmes modalités.

- Revalorisation des valeurs locatives cadastrales : le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est de l'ordre de 1,5 % en 2011. Pour mémoire, les valeurs locatives avaient été revalorisées de 1,8% en 2005 et 2006, après 1,5% en 2003 et 2004.

- Les collectivités peuvent par délibération exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50% ou de 100% les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement importantes visant à économiser l'énergie. Cette exonération s'applique pendant une durée de 5 ans à compter de l'année qui suit celle du paiement des dépenses. Ces dernières doivent avoir été payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### I-B – L'évolution de la situation financière de la commune

Le projet de débat est accompagné d'un certain nombre de pièces jointes en annexe :

- l'état 1288 M relatif au produit des impôts locaux pour 2010 (pièce annexe n° 3)
- l'état de la dette 2011 (pièce annexe n° 4)
- l'évolution des charges de personnel de 2003 à 2010 (pièce annexe n° 5)
- l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de l'année 2010, qui s'ajouteront aux inscriptions budgétaires du budget primitif, section investissement (pièce annexe n° 6).

## **- II - Le projet de budget pour 2011**

Le projet de budget prévoit cette année encore la mise en oeuvre d'un volume important d'investissements (dont un certain nombre se réaliseront sur un plan pluriannuel), grâce à un autofinancement important résultant de la gestion maîtrisée des années précédentes.

L'ensemble s'élève à un budget d'investissement de plus de 6 millions d'euros, dont plus de 200 000 euros pour les restes à réaliser 2010 et de 1 068 000 euros de remboursement du capital emprunté.

Le budget général 2011 se caractérise par le transfert de la compétence « collecte et traitement des OM et des déchets ménagers » à la communauté d'agglomération. Le budget ne supportera donc plus le coût de ce service, le salaire de l'agent transféré à Nîmes Métropole, ainsi que le coût des participations au SITOM et au SIVU des Grimaudes.

## [II-A - Les principaux investissements prévus en 2011](#)

### II-A-1 - Prévisions de dépenses d'investissement

#### Etudes et Travaux

Comme chaque année, un important programme de travaux neufs de voirie et de réseaux sera réalisé, en plusieurs tranches, pour un montant total estimé à 12 325 333 euros, dont 167 333 euros de restes à réaliser 2010 :

☞ La fin des travaux de réaménagement du chemin du Pont des Isles, RueCambon et Route de Rodilhan est proche. Le montant restant à payer est inscrit en RAR 2010.

☞ L'aménagement de l'entrée de la route de Nîmes qui constitue l'entrée principale de la commune devrait démarrer rapidement. Le montant des travaux, confiés à l'entreprise EIFFAGE, s'élève à 83 510.30 Euros HT, hors maîtrise d'œuvre.

☞ 2011 devrait également voir démarrer les travaux de réaménagement de la rue de la Source et de la rue des Cardonniers, travaux qui seront réalisés en deux tranches, la première en 2011 et la seconde en 2012. La maîtrise a été confiée à la Société d'Etude Routières et d'Infrastructures Forum Ville Active-Bât D 32 Rue Mallet Stevens 30 900 Nîmes pour un montant de 57 000.00 Euros HT (cinquante sept milles euros hors taxes) soit 68 172.00 Euros TTC.

600 000.00 Euros sont d'ores et déjà inscrits au BP 2011 ; 900 000 € seront prévus au BP 2012. La maîtrise est estimée à 42 000.00 € également prévus au BP 2011.

☞ 330 000 € TTC seront consacrés à la rénovation de la voirie au titre du marché à bons de commande signé en 2008 avec l'entreprise EIFFAGE.

☞ Les travaux sur bâtiments porteront essentiellement sur le démarrage des travaux de rénovation du Parc Blachère, pour un montant inscrit de 645 840.00 € au titre de 2011.

☞ Après la démolition de la maison « Guyot », la Bergerie fera l'objet d'une étude destinée à détecter les causes d'infiltration d'eau lors de fortes pluies. L'estimation de cette étude est de l'ordre de 20 000.00 € inscrits en section d'investissement.

☞ Fidèle à sa politique de rénovation du patrimoine, le budget 2011 consacre une enveloppe de 60 000.00 € à la remise en état du lavoir municipal. L'aménagement des abords sera réalisé en régie par le personnel municipal, les dépenses correspondantes étant transférées en fin d'année en section d'investissement afin de bénéficier du FCTVA.

☞ De même, près de 150 000 € seront à nouveau consacrés aux écoles, notamment pour la réalisation d'un diagnostic et d'une étude thermique, suivie de l'isolation thermique des façades.

☞ Une enveloppe de 50 000 euros est également réservée à l'étude et aux travaux d'isolation de la salle des arts martiaux. Le dossier est en cours d'étude et les consultations n'ont pas encore été lancées.

☞ 22 600 euros sont prévus pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée des travaux de rénovation du bâtiment de l'Hôtel de Ville. La consultation a été lancée. Trois offres ont été reçues mais le choix n'a pas été fait à ce jour. Les travaux ne devraient pas démarrer avant fin 2012.

☞ Le projet de budget prévoit également une enveloppe de 11 284.26 € pour l'étude du plan de circulation, en cours de réalisation, ainsi que 50 000.00 € pour la mise en place de la signalisation et signalétique nécessaires à l'issue de l'étude. Celle-ci a été confiée à la SARL HORIZON CONSEIL, 23 rue Fauchier, 13 002 MARSEILLE, pour un montant de 9 435.00 euros HT.

☞ 40 000 euros sont prévus pour les frais d'études non suivis immédiatement de travaux : notamment pour l'aboutissement de la procédure de révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (réalisation de l'ensemble des plans, paiement des cabinets mandatés pour l'écriture du nouveau règlement et de l'étude environnementale etc) et pour les études de maîtrise d'œuvre concernant la nouvelle voirie de l'entrée nord du village etc.

☞ La rénovation des vestiaires du stade, qui ne sont plus aux normes, ainsi que divers travaux sur les terrains seront réalisés cette année, pour un coût estimé à 32 219 € La plupart des travaux sera réalisée en régie par les services municipaux. L'inscription budgétaire a toutefois été portée au compte 21318 et devrait pouvoir bénéficier du FCVTA.

☞ L'aire d'accueil des gens du voyage est toujours en attente d'une décision de la communauté d'agglomération de prendre en charge cette compétence. Toutefois, devant l'insistance des services de l'Etat, une somme de 150 000 € a été réinscrite au budget.

☞ Enfin, la participation au conseil général du Gard de 100 000.00 € au titre de la construction du rond-point de la RN 6113 a été inscrite à nouveau. Une réunion avait eu lieu en mairie au printemps 2010, au cours de laquelle la mairie avait demandé de revoir cette participation à la baisse. Une lettre de rappel a été adressée récemment au service concerné.

### Acquisitions

☞ Une enveloppe de 400 000 euros est prévue pour des acquisitions de terrains. Il s'agit là d'une somme forfaitaire qui ne correspond pas à un projet précis. D'ores et déjà, 90 000 € pourraient être consacrés au paiement des biens de Monsieur PONCE dont la procédure d'expropriation devrait être lancée.

☞ 345 000.00 € destinés au rachat des salles aménagées dans le bâtiment construit par la SEMIGA seront réglés cette année. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2011.

☞ Enfin, 27 000.00 euros permettront d'acquérir de nouveaux logiciels, dont un pour informatiser la gestion du cimetière, devenue très archaïque et difficile à suivre, un autre pour mutualiser les inscriptions au restaurant scolaire et au centre de loisirs, permettant ainsi aux agents concernés de ne pas réaliser une double tâche.

### II-A-2 Financement de l'investissement

276 229.97 € euros de recettes sont inscrits dans les Restes à Réaliser de 2010, concernant pour l'essentiel des subventions non encore mobilisées pour la deuxième tranche des travaux de réaménagement de la Route de Rodilhan, dont 71 788.50 € de DGE. Une demande de versement a été envoyée le 04 janvier dernier.

L'emprunt de 600 000.00 € contracté fin 2009, a été seulement été débité à hauteur de 60 000.00 €. Les 540 000.00 restants sont inscrits en R.A.R. 2011.

Une subvention de 101 907 € vient par ailleurs d'être octroyée à la commune par le conseil général du Gard. Cette subvention fait l'objet de l'approbation par le conseil municipal, d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 permet de dégager un excédent particulièrement important (2,6 millions d'euros), dont 1,3 million servira à couvrir le déficit d'investissement 2010 et le solde sera consacré reporté en section de Fonctionnement 2011.

Le virement de la section de fonctionnement 2011 à la section investissement est estimé à 2.3 millions d'euros, montant à affiner après les pointages avec les comptes de la perception.

Autres sources de financement, le FCTVA pour les investissements réalisés en 2010 (récupération de la TVA) et la Taxe Locale d'Équipement (TLE) devraient rapporter respectivement 299 000 euros et de 116 134 euros.

20 000 euros de subventions complémentaires au titre de la mise en place de la vidéoprotection et 8 000.00 € par le SMCDE pour la fin des travaux de la route de Rodilhan,

De nouvelles subventions seront cependant inscrites en décision modificative du budget avant la fin de l'année, notamment pour les travaux de voirie de la route de Nîmes et les travaux de rénovation du Parc Blachère

Si la totalité des investissements peut être réalisée dans l'année, il sera nécessaire d'inscrire un emprunt de l'ordre de 900 000.00 € pour équilibrer le budget. Cependant cet emprunt ne sera contracté qu'en fonction des besoins.

## [II-B – Le projet de section de fonctionnement 2011](#)

### 1/ Les dépenses de fonctionnement

Le montant des crédits inscrits en section de fonctionnement s'élève à 7 millions d'euros, dont 2.3 million pour le virement à la section investissement et 347 000.00 euros pour les dépenses imprévues.

Les charges à caractère général (011) observent une baisse de l'ordre de 270 000.00 € en raison du transfert de la collecte et du traitement des ordures ménagères, à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Certains comptes toutefois viennent limiter la baisse de chapitre :

60612 : énergie, électricité,

60632 : fourniture de petit équipement, pour la réalisation par les services municipaux de travaux en régie, qui seront ensuite transférés à la section d'investissement,

6156, maintenance, en raison de l'informatisation des services, les contrats de maintenance se multiplient,

6184 : versement à des organismes de formation, suite aux demandes de formations du personnel municipal.

6247 – transports collectifs : la politique de la jeunesse de la commune prévoit des sorties avec les ados durant les vacances scolaires. Ces dépenses sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du C.E.J.

Les dépenses de personnel (012) augmentent légèrement avec un coût total de 2.08 millions d'euro (contre 2.00 millions réalisés en 2010), qui intègrent globalement les augmentations 2010 en année pleine, l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet, l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et

les avancements divers (7% de l'augmentation) et les récentes revalorisations statutaires de la filière technique de la catégorie C (5% de l'augmentation).

Les autres charges de gestion courantes (65) augmentent de 3 % avec un montant prévisionnel d'environ 710 000 euros. Le chiffre reste à affiner dans la mesure où le détail des subventions allouées n'est pas encore définitivement établi. Le compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement est à la baisse puisque la commune ne versera plus les participations aux syndicats intercommunaux en charge des missions liées aux déchets et au tri sélectif. Toutefois, le compte 6555 est augmenté à hauteur du coût du transfert d'un adjoint administratif au Centre Départemental de Gestion du Gard à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le montant des charges financières diminue légèrement, notamment grâce aux ICNE en valeur négative cette année encore.

2/ Les recettes de fonctionnement :

☞ Dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement progresse de 0.2 % par rapport en 2011. Toutefois, les dotations liées à l'investissement sont gelées en 2011, ce qui remet en cause l'attribution de la Dotation Globale d'Equipeement en 2011.

☞ Attributions de la Communauté d'Agglomération

Elles restent stables :

- Le montant 2011 de l'Attribution de Compensation (art. 7321) (AC), fixé à 617 825 euros depuis 2002 (montant de la taxe professionnelle que percevait la commune en 2001 avant son entrée dans la communauté) ne devrait pas évoluer. .

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) avait été augmentée dès 2008 pour prendre en compte le coût du transport des élèves au centre nautique Némausa. Une partie est donc variable selon les frais engagés chaque année. Non encore connue, elle les prévisions restent stables à 58 000 € en 2011 (art. 7322)

☞ Produit des services du domaine (chap. 70)

Avec le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers », c'est une perte recette de près de 15 000.00 € qui sera constatée, au titre de la redevance spéciale. Les prévisions se maintiennent à hauteur de 223 507.54 € (pm 241 563.22 encaissés en 2010).

☞ Atténuation de charges (chap. 013)

Ces recettes représentent d'une part le remboursement par l'assurance de la commune et la Caisse Primaire d'assurance maladie des rémunérations des personnels absents, et du versement par l'Etat, de l'aide perçue au titre des agents recrutés en contrats aidés. Les prévisions se maintiennent au niveau de l'année 2010, à savoir 53 000.00 € (53 868 .00 € encaissés en 2010).

☞ Produit des impôts locaux

Le tableau des impôts locaux (PA n° 3) indiquant le produit fiscal réel de l'année 2010 fait état d'une recette totale de 2 696 206.00 euros pour la commune (7311). L'encaisse réelle a été de 2 713 000.00€

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2011 ne sont toujours pas connues, mais leur augmentation naturelle permet d'espérer des rentrées fiscales supplémentaires. Toutefois, cette année, les prévisions budgétaires doivent tenir d'un élément non clairement estimé par la Trésorerie

générale : l'impact de l'exonération votée par le conseil municipal pour les foyers composés au moins d'une personne handicapée.

Pour le budget principal, il est prévu de maintenir en 2011 les taux votés en 2009 et 2010 :

	Taux constant	Produit fiscal prévisionnel
Taxe d'habitation	15.40	1 339 000.00
Taxe foncier bâti	25.23	1 361 000.00
Taxe foncier non bâti	56.82	67 000.00

Sur cette base le produit fiscal total de ces trois taxes pourrait ainsi s'élever à 2 767 000.00 euros.

Ce chapitre est toutefois grevé de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont la recette a été transférée à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le montant encaissé au titre de l'année 2010 était de 671 717.00 €

☞ Enfin, au chapitre 75, revenus des immeubles, sera encaissé le dernier tiers du loyer versé par la S.N.I. au titre du bail emphytéotique signé pour la location de la gendarmerie. Ce versement permettra de clôturer cette année l'emprunt contracté en 2009, d'un montant de 1 700 000.00 €, allégeant ainsi considérablement la dette à partir du budget 2012.

Telles sont les grandes orientations du projet de budget 2011 qui sont soumises au débat de l'Assemblée.

## **17 - Questions diverses**

### **Pour information - Décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

10/85 - Mise à disposition du gymnase auprès de l'association sportive de Caissargues (A.S.C.)

10/86 - Signature d'une convention avec le Cabinet DURANTON Consultants pour la réalisation d'une mission d'audit permettant d'adapter l'organisation interne et matérielle au contexte actuel et définir une structure cible pour les années à venir, pour un coût de 9 900 €HT.

10/87 - Signature d'un marché de travaux avec la société Eiffage Travaux Publics Méditerranée pour l'aménagement de la route de Nîmes, pour un montant de 83 510.30 €hors taxes.

10/88 - Signature d'un contrat de fourniture de gaz avec Gaz de France Provalys pour l'approvisionnement de l'annexe de la mairie, sise rue des Arènes, pour un montant annuel de 146.40€

Le Maire,

Maurice GAILLARD